

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Isabelle MEIFFREN, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIE, Corinne CURVALE, Frédéric PARRE, Danielle BUYS, Alain CARRE, Mireille ABBAL, Jacques TOMASI, Philippe MOINAT (à partir de 18 h 40), Michèle SORIANO, François GODY, Nicole RAPON, Jean-Pascal GUILLEMET, Patrick CHARTIER, Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Patrick BESNON, Françoise VIATGE, Michèle PELLIZZON, Jean-Pierre MORGADES.

Absents ayant donné pouvoir :

Claude RAYNAL ayant donné pouvoir à Dominique FOUCHIER
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à François GODY
Olivier LAMBEAUX ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE
Stéphanie ERALES-VERLEYEN ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN
Philippe MOINAT ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN (jusqu'à 18 h 40)
Nadia HELHAL ayant donné pouvoir à Françoise HONDAGNEU
Alain PERRIAULT ayant donné pouvoir à Patrick BEISSEL
Cédric CAMPS ayant donné pouvoir à Michèle PELLIZZON
Noémia AUBRY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MORGADES

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Hélène DESMETTRE

Monsieur le MAIRE ouvre la séance, souhaite la bienvenue à chacun. Il désigne Madame DESMETTRE secrétaire de séance.

Madame DESMETTRE procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.



Monsieur le MAIRE déclare que notre conseil municipal porte sur 7 dossiers. L'objet essentiel de notre séance de ce soir est l'adoption de notre budget primitif 2018 avec le budget principal et les budgets annexes ainsi qu'un ensemble de délibérations s'y référant. Il propose de traiter en premier lieu un certain nombre de délibérations courantes de gestion de la collectivité et de terminer par l'adoption du budget.



0 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Monsieur le MAIRE demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 appelle des commentaires, des remarques ou des demandes de modifications.

Monsieur MORGADES indique que sur la page 8 de ce procès-verbal, la dernière phrase ne reprend pas exactement ce qu'il a dit. Il lit : « *Ce qu'il ne comprend pas, c'est pourquoi Tournefeuille le signerait.* ». Il s'agit du contrat avec l'Etat. Il déclare ne pas avoir dit cela et pense avoir dit : « *je ne comprends pas la position de Monsieur le MAIRE, ou de la Mairie, ou de la Municipalité, sur est-ce-que l'on signe ou est-ce-que l'on ne signe pas* ». Ce qui n'est pas tout à fait pareil.

Monsieur le MAIRE répond que la position qu'il a indiquée lors de cet échange est que la position de la commune n'est à ce jour pas arrêtée. Les collectivités qui sont soumises de fait à cette contractualisation commencent juste la formalisation de ce contrat. Ainsi, le moment n'est pas encore venu pour les collectivités qui signeraient à titre volontaire. La position du groupe majoritaire est d'attendre puis d'étudier ce contrat tel qu'il sera présenté par l'Etat. Une décision sera alors prise en fonction de ce qui sera proposé.

Monsieur MORGADES indique avoir bien compris et bien retenu la réponse de Monsieur le MAIRE mais cela ne fait pas l'objet de son intervention. L'objet de son intervention d'aujourd'hui est qu'il ne pense pas avoir dit qu'il ne comprenait pas pourquoi Tournefeuille le signerait, mais plutôt qu'il ne connaît pas, ou qu'il n'arrive pas à comprendre quelle est la position de la Mairie. La réponse qui a ensuite été faite lui convenait. Sa demande se trouve simplement au niveau de la formulation de la dernière phrase.

Monsieur le MAIRE indique à Monsieur MORGADES que cette modification sera apportée dans le procès-verbal.

Il propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018 avec prise en compte de la modification demandée par Monsieur MORGADES.

Il remercie l'assemblée.

3 - ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le MAIRE explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre acte de cinq décisions municipales :

D18-020 : « convention d'occupation temporaire du domaine public : exploitation du Bistrot de l'Escale ».

D18-009 : « Prémption et acquisition bien 53 av Jean Jaurès (lot 96) »

D18-014 : « dépôt de permis de construire pour travaux d'extension du groupe scolaire du Petit Train »

D18-017 : « demande de subvention pour les travaux d'extension de l'école élémentaire du Petit Train »

D18-018 : « Demande de subvention pour les travaux de réalisation d'un terrain synthétique au club de football de niveau 4 »

Les dossiers correspondants ont été présentés en commission plénière.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions municipales.

4 - ADOPTION DES MAPA

Monsieur le MAIRE indique qu'il s'agit de prendre acte des marchés à procédure adaptée passés depuis le dernier conseil municipal. Il s'agit de travaux de maîtrise d'œuvre pour accompagner nos travaux dans les bâtiments municipaux ainsi qu'un projet lié au futur terrain synthétique de football.

Le conseil municipal prend acte de ces marchés à procédure adaptée.

5 - DEGREVEMENTS LE PHARE ANNEE 2017

Madame HONDAGNEU indique à l'Assemblée que conformément à la délibération du 21 septembre 2007 et au règlement régissant les conditions générales de location du Phare, des dégrèvements ont été appliqués pour les utilisateurs ponctuels ayant utilisé cet équipement durant l'année 2017. L'ensemble de ces dégrèvements avec les montants ont été présentés en commission culture et en commission plénière.

Monsieur MORGADES fait observer qu'il a plusieurs remarques à faire, remarques qu'il a déjà indiquées en commission. Dans les documents fournis, il indique avoir remarqué qu'il y avait des tarifs qui n'étaient pas appliqués, en particulier pour des remises de tarifs en faveur des employés municipaux. Il indique, pour que son propos soit bien clair, qu'il ne s'agit pas de dire qu'il est anormal de faire des tarifs particuliers pour les employés municipaux qui veulent louer des salles municipales. Là n'est pas son propos. Son propos est de dire comment se fait-il que l'on ait voté, il y a un an, des tarifs avec des clauses bien précises pour les associations Tournefeullaises et non Tournefeullaises et que rien n'ait été voté sur des tarifs préférentiels pour les employés municipaux. Comment se fait-il que l'on applique des tarifs qui n'ont pas été votés.

Monsieur le MAIRE indique que cette question a fait l'objet d'une discussion en commission et que si Monsieur MORGADES pose à nouveau cette question ce soir c'est qu'il souhaite que soit précisée notre position sur le sujet. Il n'y a vraiment pas de difficulté. Il rappelle que cela représente très peu d'employés. Il renvoie Monsieur MORGADES à sa première observation en commission plénière qui mettait en avant l'avantage consenti pour les agents dans le registre des avantages en nature. Monsieur le MAIRE avait alors répondu que d'un point de vue des règles en la matière, cela ne constituait pas un avantage en nature à déclarer à l'URSSAF.

Madame HONDAGNEU précise que ce cas n'avait pas été prévu pour en faire une ligne de tarif très particulière à produire en délibération du conseil municipal. Nous avons répondu au cas par cas et, en toute transparence, nous rendons compte à l'assemblée.

Monsieur MORGADES déclare ne pas remettre en cause la transparence et il ne repose pas la question de l'avantage en nature. Il indique avoir toutefois pris des renseignements sur ce sujet et il déclare qu'il reparlera de ce point en commission car il ne trouve pas opportun de parler de ce sujet en conseil municipal. Sa deuxième observation porte sur les dégrèvements accordés soit à des sociétés, soit à des associations qui ne sont pas sur Tournefeuille. Ces dégrèvements ont été accordés au motif que ces sociétés et associations ont fait des dons à des associations d'utilité publique. Il aimerait bien savoir, puisque cela n'a également pas été prévu lors du vote des tarifs de l'année dernière, comment il a été possible d'arriver à mettre en place ce dispositif qui permet de baisser les tarifs parce qu'une société a fait un don à une association, fût-elle reconnue d'utilité publique.

Madame HONDAGNEU explique que ce ne sont pas des sociétés mais pour la plupart ce sont des associations majoritairement Tournefeullaises qui font des dons à des associations d'utilité publique qu'elle préfère appeler associations caritatives. Il a été considéré qu'elles n'étaient pas là pour faire des bénéfices puisque le résultat des manifestations mises en œuvre revient à des associations caritatives et qu'il paraît utile à la municipalité de soutenir comme le Secours Populaire ou autre. Il a été considéré que le montant du don pouvait être déduit du montant de la location. Cela paraît être un dispositif justifié, clair et transparent.

Monsieur MORGADES indique que ce mécanisme est clair et transparent après coup, mais dans ce cas-là, quelle est l'utilité de voter des tarifs si c'est pour ne pas les appliquer ?

Madame HONDAGNEU déclare que les tarifs sont appliqués et que l'on rend compte ensuite des dégrèvements concédés.

Monsieur MORGADES indique être désolé de dire que les tarifs ne sont pas appliqués car il n'était pas prévu de faire ses dégrèvements. Par ailleurs, il affirme que dans la liste se trouve au moins une société commerciale. Monsieur MORGADES indique que si ce dégrèvement est appliqué, il considère que c'est de l'argent qui ne revient pas à la municipalité, puisque, à titre d'exemple, y avait un tarif d'une valeur de 100, sur les 100 il est donné 20 à une association d'intérêt général ou caritative, - Monsieur MORGADES tient à préciser que beaucoup de celles citées en commission sont d'intérêt général – que ces 20 que la municipalité ne perçoit pas, reviennent à être des subventions que la municipalité verse à ces associations d'intérêt général ou caritatives. Il considère donc que ce sont des subventions déguisées.

Madame HONDAGNEU explique que cela n'est pas déguisé, mais qu'il s'agit d'un choix. Il a été expliqué plusieurs fois que le Phare n'a pas vocation à être une salle qui produit des bénéfices. Nous appliquons un tarif qui permet juste d'équilibrer les charges mises en œuvre. Elle précise que Monsieur MORGADES parle de cas très particuliers sur le nombre de manifestations dans l'année. Nous soutenons que l'aide à ces associations caritatives aillent dans le sens de nos projets et de nos valeurs. Monsieur MORGADES parle d'une société commerciale qui a effectivement apporté 1 000 € de dons à une association qui est reconnue sur Tournefeuille et qui réalise un travail d'aide aux personnes âgées, pour les adultes et pour les enfants handicapés. Il s'agit d'une association que nous ne soutenons pas de façon massive mais qui, pourtant, rend des services énormes et qui fait partie du CCAS. Nous avons donc considéré que laisser ces 1 000 € à cette association n'était pas choquant.

Monsieur MORDADES indique être désolé de dire que l'on ne laisse pas 1 000 € à cette association mais plutôt 1 000 € qui profitent aux associations dégrévées. Il déclare n'être absolument pas d'accord avec ce que vient de dire Madame HONDAGNEU.

Monsieur le MAIRE indique que Monsieur MORGADES n'est sans doute pas d'accord mais que cette décision restera inchangée.

Madame VIATGE fait remarquer que sont utilisés des « on » des « nous » et des « au cas par cas ». Concrètement, si elle a besoin de la salle rouge pour une fête familiale, qu'a priori, ce n'est pas marqué dans les dégrèvements, mais, si elle a bien compris, ce n'est pas parce que ce n'est pas marqué que l'on n'est pas dégrévée. Elle s'interroge donc sur la personne à qui s'adresser. Elle déclare être perturbée par le fait que si c'est le fait du prince, il suffit de le savoir et elle comprendra qu'elle n'y a vraiment pas droit. Par ailleurs, elle ne voit pas en quoi il est gênant de dire que lorsque les salles sont destinées à des soirées familiales pour les employés municipaux, la redevance est dégrévée complètement et pour les autres cela est payant. Le cas par cas la dérange. Elle souhaite savoir à quel moment cette décision est prise, par qui, par l'adjointe aux affaires culturelles ? Par Monsieur le Maire ? Par certains conseillers ?... Elle veut bien admettre que tout le reste est transparent, le bilan de la décision est transparent, mais le « qui a pris la décision et comment » n'est pas clair.

Madame BUYS souhaite préciser que lorsque le Phare a été inauguré, il a été clairement dit que cette structure servirait aux associations, qu'il y aurait un tarif, qu'il y aurait un dégrèvement pour des associations Tournefeuillaises, qu'il y aurait un tarif pour les employés municipaux. Tout le monde a été informé de cette décision à l'ouverture du Phare. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, on demande à la Mairie une salle dont tout le monde sait qu'elle est demandée, tout le monde sait qu'il y a un prix à payer et tout le monde sait qu'il peut y avoir un dégrèvement et à quoi ça sert. Une convention est signée, une caution est versée. Tout ce processus se trouve être cadré dans une réglementation totale. Il n'y a pas de flou artistique, bien au contraire. Elle rappelle qu'elle s'en est elle-même occupé il y a un certain nombre d'années et elle affirme que ce n'était absolument pas un flou artistique.

Madame VIATGE comprend parfaitement ce que vient de dire Madame BUYS mais fait remarquer que cela contredit ce qui a été dit précédemment en parlant de « cas par cas ».

Madame BUYS répond que ça n'est pas du tout contradictoire car y a eu deux cas cette année pour les employés municipaux. Donc, nous considérons qu'à un moment donné, deux cas c'est très peu.

Madame HONDAGNEU précise que l'on peut vérifier l'ensemble des dégrèvements depuis l'ouverture du Phare puisqu'ils sont tous soumis au conseil municipal. Chacun peut vérifier que ce n'est pas le fait du prince et les associations peuvent en témoigner, tout est réglementé et les tarifs sont respectés. Des devis sont établis et Monsieur MORGADES le sait très bien car nous en avons longuement parlé en commission. Chacun est informé du prix à payer, comme le dit Monsieur MORGADES, il faut que ce soit pédagogique. Ensuite sont appliqués les dégrèvements. Sur ces deux cas d'employés municipaux, si l'on reprend l'ensemble des précédents conseils municipaux, il n'y a pas eu de demandes d'employés municipaux. Pour deux employés, il n'y a assurément pas eu de fait du prince.

Madame VIATGE constate que la réponse de Madame HONDAGNEU indiquant des traitements au « cas par cas », n'était donc pas adaptée.

Monsieur le MAIRE souhaite clore le sujet. Il indique que l'on reviendra, en commission, sur la délibération de 2007, lorsque le Phare a ouvert ses portes, qui statue sur les tarifs à appliquer et sur la possibilité de dégrèvements. Les agents municipaux et les associations

apprécieront la façon dont certains conseillers sont suspicieux sur l'utilisation des salles du Phare.

Monsieur BEISSEL déclare avec force être en désaccord avec la dernière phrase de Monsieur le MAIRE car les propos de Monsieur MORGADES ne reflètent pas ce qu'il vient de dire. Il déclare ne pas avoir entendu de suspicion dans ce qu'il a dit.

Monsieur MORGADES déclare avoir même reconnu la transparence et puisque les conversations sont enregistrées, cela sera retranscrit. Quand il reconnaît la transparence, on ne peut pas dire qu'il est suspicieux.

Madame HONDAGNEU fait remarquer que lorsque Madame VIATGE parle de « fait du prince », c'est de la suspicion.

Madame VIATGE précise qu'elle n'a pas du tout parlé de « fait du prince » pour les employés municipaux. Elle a dit qu'elle ne comprenait pas à qui cela était destiné et Madame BUYS lui a apporté une réponse très claire. Pour elle, c'est donc réglé, mais la réponse qu'elle avait eu avant n'était pas cohérente lorsque Madame HONDAGNEU avait utilisé le « cas par cas ».

Monsieur le MAIRE indique que cela ne manquait pas de cohérence mais venait compléter la réponse. Nous reviendrons sur cette question en commission.

Monsieur BEISSEL indique avoir une remarque générale à faire lorsque Monsieur le MAIRE dit parfois, encore précédemment, que tel ou tel sujet a été traité en commission et propose de resoumettre le même sujet dans une commission ultérieure afin d'apporter des compléments d'informations ou des réponses. Il souhaite souligner que les seules discussions qui sont actées, ce sont les discussions qui se déroulent en conseil municipal. Il peut donc nous arriver, et c'est d'ailleurs ce qui va se passer tout à l'heure lorsqu'il posera une question sur un sujet, que la réponse est connue mais qu'elle n'est actée sur aucun support papier officiel. Il est donc normal que nous revenions en conseil municipal sur le sujet. Et il ne voit vraiment pas ce qu'il y a de critiquable dans cette attitude.

Monsieur le MAIRE répond qu'il n'y a rien de critiquable à cela. Il précise que l'élément factuel, la délibération de départ, n'est pas en notre possession précisément pour la séance de ce soir. Nous la porterons à la connaissance de tous en commission et pourrons en discuter.

Monsieur BEISSEL parle des propos liminaires au moment où Monsieur le MAIRE a pris la parole pour répondre à la question de Monsieur MORGADES.

Monsieur le MAIRE indique avoir également bien compris cela.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. MORGADES et Mme AUBRY par procuration)

Non participation au vote : 0

6 - RETRAIT DE TOULOUSE METROPOLE ET DU MURETAIN AGGLO DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU TOUCH ET APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur QUERE explique à l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont les EPCI qui ont la compétence GEMAPI. Cette délibération comporte 2 sujets : le retrait de Toulouse Métropole et du Muretain Agglo du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents ainsi que l'approbation de questions statutaires du syndicat du Touch, avec toutefois une réserve sur le fait que nous ne partageons pas la même conclusion concernant la composition du syndicat qui prévoit 2 titulaires par commune et notre maintien dans ce syndicat pour une compétence pour laquelle nous ne sommes pas concernés.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

7 - SDEHG

Monsieur QUERE fait part à l'assemblée des différentes délibérations concernant le syndicat d'électricité :

Nouvelle procédure pour petits travaux urgents

Monsieur QUERE informe le conseil municipal qu'une nouvelle méthode de fonctionnement est proposée afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG. Celui-ci propose de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. Cela permettra, pour ces petites opérations, de ne pas passer par une délibération du conseil municipal et ainsi de gagner du temps pour le remplacement, par exemple, d'un mât ou d'un luminaire – le gain de temps est d'environ 3 mois.

Rénovation de l'éclairage du piétonnier route de Tarbes

Monsieur QUERE indique à l'assemblée qu'il convient de :

- déposer 15 points lumineux obsolètes.
- poser de bornes en place pour place technologie Led de puissance 30w environ.
- conserver du réseau existant après vérification du câblage, isolement et continuité de terre.

Cela permettra une économie de 50 % de la consommation.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	3 082 €
Part SDEHG	12 526 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 963 €
<hr/>	
Total	19 571 €

Rénovation de l'éclairage de l'esplanade de la Mairie

Monsieur QUERE indique à l'assemblée qu'il convient de :

- dépose de 20 points lumineux et contrôle de l'état et du fonctionnement.
- ouverture de la chaussée (parking) sur 60m environ afin de remplacer le câble.
- réfection chaussée (parking).
- reposer des spots en fonction de leurs états. Le cas échéant les remplacer par du matériel neuf,
- contrôler des câbles sur l'ensemble de l'esplanade.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	7 579 €
Part gérée par le Syndicat	30 800 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 746 €
<hr/>	
Total	48 125 €

Rénovation de l'éclairage public clos G. Fauré, JB Lulli, rues Massenet et Messager

Monsieur QUERE indique qu'il convient de procéder à l'achèvement de la rénovation au niveau du lotissement du Vieux Pigeonnier (programme de remplacement de lampadaires à bulle).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	25 551 €
Part gérée par le Syndicat	103 840 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	32 859 €
<hr/>	
Total	162 250 €

Cela permettra également une économie conséquente de la consommation.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

8 - CREATION DE POSTES

Avancements de grades 2018

Monsieur le MAIRE explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'avancement des agents. Lorsque ceux-ci sont promus, il est demandé à la collectivité de créer les postes qui correspondent aux grades de ces agents.

Il propose donc à l'assemblée de créer les postes suivants :

GRADES	NOMBRE DE POSTES
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	9
Atsem principal 1 ^{er} classe	7
Attaché hors classe	1
Educateur jeunes enfants principal	2
Ingénieur principal	1
Rédacteur principal 1 ^{er} cl	1
Rédacteur principal 2 ^e cl	1

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Poste de contractuel catégorie A

Monsieur le MAIRE explique à l'assemblée que suite à la mobilité de notre directeur financier, il convient de recruter un remplaçant pour une durée d'un an renouvelable une seule fois, un agent non titulaire correspondant au grade d'attaché territorial pour exercer la fonction de directeur financier.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0



Les points courants de gestion de la collectivité figurant à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le MAIRE propose de passer aux points essentiels (1 et 2) du conseil municipal.



**1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES
TAUX COMMUNAUX ET AP/CP**

2 - ADOPTION SUBVENTIONS - TARIFS MUNICIPAUX – CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée qu'un ensemble de documents ont été transmis. Le débat d'orientations budgétaires a été tenu lors de la séance du conseil municipal du 22 février dernier. Il indique que Monsieur PARRE va procéder à la présentation synthétique de ce budget primitif 2018 ainsi que des deux budgets annexes que sont les deux ZAC de Quéfets et de Ferro-Lèbres. Une discussion sera ensuite ouverte. A l'issue de la discussion, l'assemblée procédera au vote. Il conviendra ensuite d'adopter les taux, de valider les autorisations de programme et les crédits de paiement, de délibérer sur les subventions, sur les conventions d'objectifs et de moyens, sur les tarifs municipaux. Enfin, l'assemblée prendra acte de l'ensemble des annexes transmises à chacun.

Monsieur PARRE propose à l'assemblée, afin de présenter ce budget primitif, de faire quelques rappels de la loi de finances 2018 puis de rappeler les orientations telles qu'elles ont été définies lors du débat d'orientations budgétaires. Il propose également de décrire, en fonctionnement et en investissement, ce budget et notamment les principales actions qu'il contient. Il effectuera ensuite plusieurs focus : sur la dette, sur la fiscalité, sur la tarification des services. Il abordera, pour finir, les budgets annexes.

Monsieur PARRE rappelle les principales mesures de la loi de finances 2018 impactant notre commune, donc nos finances : la baisse de la dotation forfaitaire pour 108 200 €. Cette baisse est liée à la baisse de la population selon l'INSEE et surtout à la compensation par les communes dites « les plus favorisées » de l'augmentation des dotations de péréquation, la DSU et la DSR. Même si la péréquation, au niveau national, est maintenue en 2018 à son niveau de 2017, elle diminue légèrement pour notre commune (-3 000 €). Concernant le FPIC : notre contribution augmente de 19 000 € par rapport à son montant de 2017 pour un montant total de 238 000 €. Il est à noter qu'avec ces baisses supplémentaires de dotations, c'est une perte totale de 3 millions d'euros pour la commune depuis 2014.

Par contre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est fixé à 1,2 % cette année. Ceci est une augmentation importante qui a été expliquée lors du débat budgétaire, par rapport à l'augmentation de 2017 qui était de 0,4 %.

Enfin, il est à rappeler l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement qui est fixé à 1,2 % par an maximum, inflation comprise ; ceci étant prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

C'est dans ce contexte que nous avons, le mois dernier, évoqué et établi notre prospective 2017-2021. A l'occasion du dernier conseil municipal, nous avons présenté une simulation à partir des résultats de 2017 en prenant en compte les objectifs fixés par la loi de finances. C'est ce scénario qui est ce soir expliqué. Ainsi, en prenant en compte l'ensemble de ces mesures et notamment l'évolution nominale des charges courantes qui ne doit pas dépasser 1,2 %, nous avons réussi, avec cette hypothèse, à dégager une épargne nette de + de 500 000 € sur les 3 prochaines années. Cela est bien évidemment un scénario de prospective et nous verrons, dans les années suivantes, comment nous pourrions atteindre ces objectifs.

Au-delà du fonctionnement, nos objectifs sont, en investissement, la volonté de maintenir une capacité d'investissements nouveaux entre 5 et 5,5 millions d'euros TTC, de dégager une capacité d'autofinancement entre 3 et 3,5 millions d'euros et enfin, réaliser un emprunt ne dépassant pas 2,5 millions d'euros. D'ailleurs, nous avons aussi noté à l'occasion de la dernière commission que pour s'inscrire dans ce schéma, il faudra certainement réaliser un effort supplémentaire d'épargne de 200 000 € en 2019 et en 2020. Cela sera revu l'année prochaine.

Pour atteindre ces objectifs, nos leviers se trouvent dans la réalisation d'économies sur les dépenses de fonctionnement, étant précisé que nous souhaitons, dans ce cadre-là, maintenir notre provision pour dépenses imprévues à hauteur de 1 800 000 € et également, ne pas augmenter la fiscalité, maintenir les taux des impôts communaux et des principaux tarifs.

Nos principales mesures envisagées en 2018 sont que la section de fonctionnement en dépenses et en recettes s'équilibre à 35 407 000 €. Au titre des dépenses, les principales mesures envisagées sont la maîtrise sévère des charges à caractère général d'un montant de 10 657 000 €, la maîtrise importante des dépenses de personnel, qui est un enjeu conséquent, avec une augmentation de 1,53 % maximum. Une baisse des frais financiers, le montant des intérêts étant ramené à 465 000 € (baisse des intérêts de la dette consécutive aux négociations que nous avons réalisées l'année dernière pour le réaménagement de la dette communale). Le FPIC s'établit à 238 000 €. Tout cela permet de dégager un autofinancement d'un montant de 3 703 000 € que l'on retrouvera dans les recettes de la section d'investissement.

Au titre des recettes, des impôts et taxes d'un montant de 21 596 000 €. Stabilité des taux et augmentation des bases de 3 %. Des dotations pour un montant de 6 158 000 €. Il est à noter une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de 4 % ainsi qu'une baisse de l'attribution de compensation de la Métropole. Une reprise du résultat correspondant à la part du résultat 2017 d'un montant de 2 583 000 € sur un montant global de 5 690 877, 62 €. Les produits de services à hauteur de 4 047 000 €. Tout cela s'équilibre pour un montant de 35 407 000 €.

En section de fonctionnement, parmi l'ensemble de ces données, les propositions de dépenses principales ainsi que les propositions de dépenses en moins sont les suivantes : au titre du budget primitif 2018, plus de prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, plus d'indemnités de réaménagement de nos emprunts, une subvention de fonctionnement du CCAS qui baisse de 100 000 €, des intérêts réglés à l'échéance qui baissent aussi (97 340 €), des contrats de prestations de services (- 44 677 €) et des fournitures en baisse également.

Propositions de dépenses en plus : à titre principal, le poste Personnel mais limité à 1,53 %. Les transports collectifs, une dépense qui augmente en lien avec la suppression de notre régie. Des subventions en soutien affirmé aux associations avec une augmentation de 2,16 %.

Propositions de recettes en moins : la dotation forfaitaire baisse de plus de 100 000 €. L'attribution de compensation de la Métropole est en baisse. Plus de transfert de charges financières. Des redevances qui baissent et des subventions et des participations de l'Etat qui baissent également. Le résultat de fonctionnement reporté.

Propositions de recettes en plus : les 3 principales recettes sont les contributions directes en augmentation de 3,36 %, la taxe additionnelle aux droits de mutation en augmentation de + 5 %. Le remboursement des frais par le groupement à fiscalité propre (par la Métropole au titre de la GEMAPI).

La section de fonctionnement du budget primitif 2018 représente un montant de dépenses de près de 29 898 713 €. Les provisions pour un montant de 1 800 000 €. Un autofinancement dégagé par la différence entre les dépenses et les recettes de 3 703 128 €. Les recettes de fonctionnement pour un montant de 32 823 949 €. Un report équivalant à la part de résultat net de fonctionnement pour un montant reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Cette section de fonctionnement permet de dégager des ratios, en dépenses et en recettes, inférieurs à la moyenne de la strate. La DGF par habitant est, de manière traditionnelle et

structurelle, très inférieure à la moyenne de la strate. Le rendement de l'impôt est également inférieur au montant moyen de la strate.

En investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant de 15 048 000 €. En dépenses, se trouve le remboursement de la dette pour un montant de 1 908 600 €. Des dépenses d'investissement qui correspondent aux objectifs fixés pour un montant de 5 231 947 €. Le report du déficit d'investissement s'élève à 4 326 780 €.

En recettes, le virement de la section de fonctionnement de l'autofinancement s'élève à un montant de 3 703 128 € qui permet de payer le capital de la dette. Les recettes d'investissement (l'emprunt, le FCTVA, les subventions et les cessions, les reports et les recettes d'ordre ainsi que le financement du déficit d'investissement par la part de résultat qui lui est affecté) pour un montant de 3 107 873 €.

Les principales opérations d'investissements programmées sont le terrain synthétique de football pour 850 000 €, l'extension de l'école élémentaire du Petit Train (2 classes) pour 450 000 €, le réaménagement et l'extension du boulodrome pour 375 000 €, l'acquisition de terrains pour 370 000 €, les travaux d'accessibilité des bâtiments publics pour 200 000 €, d'autres travaux divers dans les écoles pour 310 000 €, les travaux de l'Agenda 21 pour 268 640 €, l'extension du CCAS pour 220 000 €, les travaux dans la cuisine centrale pour 250 000 €, l'acquisition de matériel pour les cantines des groupes scolaires pour 205 000 €, le réaménagement des locaux du service Jeunesse rue de l'Ariège pour 200 000 €, des subventions d'équipement de l'EPFL pour 178 972 €, des travaux de sécurisation des écoles, pour la partie qui concerne 2018, pour un montant de 100 000 €.

Les ratios de la section d'investissement : les dépenses d'équipement approchent la moyenne de la strate dans laquelle se situe notre commune et l'encours de la dette est bien inférieur à la moyenne de la strate : 610 € par habitant au lieu de 1 109 €.

La dette : le capital restant dû en début de cette année s'élève à 16 661 528 € pour un taux moyen de 2,91 %. Il faut noter que ce taux a considérablement baissé consécutivement aux négociations d'emprunt que nous avons réalisé en 2017. Notre capacité de désendettement reste d'un très bon niveau, 5,6 années. La règle prudentielle fixée par le Gouvernement prévoit qu'il ne faut pas dépasser 12 ans. Ce ratio s'est rétabli en 2017 après avoir légèrement été de moins bonne qualité en 2016 où il était à 6,8 années.

Le profil d'extinction de notre encours de dette – le capital restant dû au 31 décembre de chaque année et l'ensemble du stock de dette sur les années qui viennent forment une courbe très régulière. Notre profil d'extinction de la dette est donc bon.

La fiscalité : la proposition faite pour les impôts locaux pour l'année 2018 est de conserver les mêmes taux. Monsieur PARRE énumère les différents taux :

- Taxe d'habitation : 10,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111,79 %

Tarifification des services : la proposition est de ne pas modifier les tarifs à l'exception des tarifs de la restauration avec une augmentation de 1 à 2 % seulement : 1 % pour les tranches 1 et 2 et 2 % pour les tranches 4 et 5. Pour ce qui concerne l'ALAE du mercredi après-midi, repas inclus avec accompagnement à la vie associative, une augmentation de 10 % pour chaque tranche est prévue. Cela fait 4 € pour la tranche dont le quotient familial est inférieur à 400 € et 13,08 € pour la tranche dont le quotient familial supérieur ou égal à 1 600 €.

Les budgets annexes.

ZAC de Quéfets : pour 2018, nous sommes dans la perspective de clôturer cette ZAC. Dans ce cadre-là, est prévue une dépense pour des études et des travaux qui concernent le traitement des eaux pluviales au niveau du bassin de rétention d'un montant de 170 500 €,

ce qui permet de prévoir des recettes pour la ville, après clôture de la ZAC, d'un montant de 47 839 €.

ZAC de Ferro-Lèbres : la prévision des dépenses 2018 pour des études s'élève à un montant de 54 145 € avec une inscription de 115 000 € de recettes de fonctionnement dues au titre du remboursement de concession.

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur PARRE pour sa présentation rapide et très claire.

Monsieur le MAIRE souhaite souligner le contexte financier auquel nous avons à faire face qui est toujours aussi contraint et il l'est depuis 2014, voire 2013. Ce contexte amène la commune à voir ses dotations baisser, sur l'ensemble de cette durée, de 3 millions d'euros. L'essentiel de notre budget de fonctionnement de 2018 consiste au maintien et à la qualité de nos services publics municipaux. Nous pensons que dans ce contexte d'inquiétude, nous sommes responsables dans la poursuite et le maintien de ces services publics de qualité.

Pour cela, en matière de fonctionnement, nous nous montrons réalistes, sereins, responsables pour présenter un budget équilibré compris par nos concitoyens. Nous poursuivons l'optimisation du fonctionnement de nos services notamment en maintenant la pression sur les charges à caractère général malgré le coût de l'énergie mais aussi d'autres produits, nous nous engageons à réaliser des économies dans ces domaines.

Tous les domaines de la collectivité sont concernés et il est important de souligner que tous les services sont mis à contribution. Depuis plusieurs années, après avoir procédé à l'extinction de l'éclairage public, après avoir déjà engagé un certain nombre d'économies, nous poursuivons dans ce domaine notamment sur les dépenses de fonctionnement avec la suppression récente du service de transports en régie au bénéfice d'un contrat avec un délégataire. Le service sera de bonne qualité avec un coût moindre.

En matière de masse salariale, nous contenons également le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et nous procédons à un certain nombre de remplacements, en particulier lorsque est venu le non-remplacement de contrats aidés qui nous a fortement impactés depuis la fin d'année 2017.

Nous avons également procédé à du désendettement. Nous avons autofinancé une part importante de nos investissements et il est absolument nécessaire de poursuivre un bon niveau d'investissement dans notre collectivité. Même si nous ne sommes pas impactés par la contractualisation de façon directe, celles concernant la Métropole, le conseil régional et le conseil départemental qui nous aident par leur accompagnement à nos investissements, risquent de nous impacter par ricoché. Nous maintenons donc notre niveau d'autofinancement à un bon niveau et un appel à l'emprunt qui reste tout à fait raisonnable. Le niveau d'investissements nouveaux de 5 millions d'€ qui est présenté correspond à l'ambition à la juste mesure pour Tournefeuille, à son développement et au maintien de son patrimoine.

Nous poursuivons notre engagement sur l'accessibilité car nous estimons que la question du handicap est une vraie question. Nous sommes volontaristes dans ce domaine et nous poursuivons l'effort. Dans le domaine social, nous procéderons à une meilleure adaptation des bureaux du CCAS.

Dans le domaine scolaire, nous procéderons à l'extension et à l'adaptation de nos écoles ainsi qu'à leur sécurisation. Nous poursuivrons l'année prochaine la sécurisation car nous devons avancer dans ce domaine.

La restauration municipale a fait l'objet d'un diagnostic complet sur les équipements et le fonctionnement.

Nous avons donc inscrit un certain nombre d'investissements sur le fonctionnement, sur la formation des agents et sur les produits servis dans l'assiette puisque nous revoyons aussi le marché des produits alimentaires en cours d'année. Cette question de l'éducation et du service aux familles est, pour nous, toujours très importante.

Dans le domaine de la Jeunesse, le projet de la rue de l'Ariège est un projet innovant qui correspond aux besoins et qui a été élaboré avec les jeunes pour les jeunes. Cela est très important.

Dans le domaine de la transition énergétique, dans le prolongement des efforts consentis les années précédentes, des travaux importants d'équipements seront entrepris pour économiser de l'énergie.

Nous avons aussi en projet l'acquisition d'un certain nombre de terrains sur la coulée verte pour assurer la continuité des bords du Touch. Tous ces projets correspondent aux besoins et aux réalités des Tournefeullais.

Monsieur BEISSEL souhaite davantage d'explications sur l'annonce de l'objectif fixé de maintenir la capacité d'investissements nouveaux à 5 millions d'euros. Quand Monsieur le MAIRE parle d'investissements nouveaux, ces 5 millions d'euros comprennent-ils tout ce qu'on investit pour maintenir le patrimoine ou est-ce encore un budget à part ?

Monsieur le MAIRE répond que la liste des principaux investissements nouveaux a été donnée. A cela viennent s'ajouter d'autres investissements et des restes à réaliser puisque le budget d'investissement, au total, est très supérieur aux 5 millions d'euros.

Monsieur BEISSEL suppose donc que ces 5 millions d'euros correspondent uniquement à de nouveaux investissements mais souhaite réellement savoir si les 5,5 millions correspondent au total des investissements nouveaux et à l'entretien ou qu'aux nouveaux investissements ?

Monsieur le MAIRE répond que cette somme de 5,5 millions d'euros correspond aux nouveaux investissements structurants pour environ 3 millions d'euros et à ceux-ci s'ajoutent environ 2 millions d'euros pour le gros entretien du patrimoine.

Monsieur BEISSEL souhaite comprendre quel est l'objectif des tableaux présentés en pages 11, 12, 13 et 14. Est-ce de montrer les économies réalisées ou juste à titre indicatif ?

Monsieur le MAIRE indique que cela est à titre illustratif car tout n'y est pas. Le tout se trouve dans le document global et l'objectif est de comparer de BP à BP.

Monsieur BEISSEL fait remarquer qu'il a fait un total des tableaux qui aboutit à un résultat négatif. Il comprend donc bien qu'il n'y a pas tout. Il considère qu'il aurait été plus constructif d'annoncer directement le chiffre positif.

Monsieur le MAIRE précise que l'objectif n'était pas de présenter des tableaux équilibrés mais de souligner les postes principaux qui caractérisent soit des dépenses en plus ou en moins, soit des recettes en plus ou en moins entre deux budgets.

Monsieur BEISSEL ne comprend pas trop l'intérêt d'une comparaison de BP à BP car si l'on reprend les dépenses en moins, il y a certes 153 000 euros en moins de dépenses sur le montant SRU. La question est de savoir si cela peut se reproduire l'année prochaine.

Monsieur le MAIRE explique que nous sommes sur le BP 2018. L'idée de ces tableaux est de donner quelques exemples pour faciliter la lecture et également qui permettent d'illustrer afin de donner lieu au débat. L'objectif n'est pas nécessairement de revenir sur les chiffres, ce qui n'a pas trop d'intérêt.

Monsieur BEISSEL indique que puisqu'on ne peut pas revenir sur les chiffres, si cela n'a pas d'intérêt, il faut alors arrêter la discussion.

Monsieur le MAIRE fait savoir à Monsieur BEISSEL qu'il faut discuter et réaffirme que ces tableaux n'ont pas un intérêt majeur pour le débat mais offrent une illustration.

Monsieur BEISSEL confirme que puisqu'il n'y a pas d'intérêt, il n'y a plus à discuter.

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur BEISSEL de donner son point de vue politique sur le budgétaire 2018.

Monsieur BEISSEL, s'adressant à Monsieur le MAIRE, lui demande s'il pourrait, une seule fois dans sa vie, oublier le fait que Monsieur BEISSEL se trouve dans l'opposition et que son groupe a des discussions qui n'ont pas forcément un caractère et un à-propos politiques. Il indique qu'il essaie de comprendre des tableaux qui comprennent des dépenses en plus et des dépenses en moins. Il attendait, de manière logique, que le total soit positif alors que c'est un total négatif. Ce n'est pas grave mais il aurait été sans doute plus clarifiant qu'une autre méthode ait été utilisée et cette discussion n'aurait alors pas eu lieu.

Monsieur le MAIRE explique que concernant la pénalité SRU, nous ne la budgétions pas parce que nous ne serons pas pénalisés en 2018. Nous le savons car la production de logements fait que nous éviterons la pénalité.

Monsieur BEISSEL demande si l'on peut imaginer qu'en 2019, une pénalité soit à nouveau appliquée ?

Monsieur le MAIRE répond qu'à ce stade, il ne peut pas répondre pour 2019. Il est cependant mis tout en œuvre pour éviter la pénalité.

Monsieur BEISSEL fait remarquer que Monsieur le MAIRE est dans le même état d'esprit que quand il présente l'augmentation de l'impôt comme une amélioration. Si nous avions eu 250 000 € de pénalité SRU l'année dernière, il aurait annoncé que ces 250 000 € représentaient une économie. Monsieur BEISSEL veut dire par là qu'il s'exprime sur la forme de la présentation et qu'il n'y a aucune vision politique dans ce qu'il dit.

Monsieur le MAIRE comprend ce que veut dire Monsieur BEISSEL mais il aurait souhaité connaître sa vision politique sur le sujet.

Monsieur BEISSEL indique ne pas être là pour de la politique mais plutôt pour discuter du budget.

Monsieur le MAIRE déclare que nous sommes en conseil municipal et qu'auparavant nous avons eu des commissions qui nous permettent d'observer les chiffres et d'en discuter ainsi que de faire appel à l'administration qui est là pour nous répondre et, ensuite, en séance du conseil municipal, nous devons avoir une discussion qui fasse connaître si l'opposition est pour ou contre les choix concernant les propositions d'investissements notamment. Monsieur le MAIRE indique par ailleurs qu'il lui semble que l'opposition ne votera pas ce budget.

Monsieur BEISSEL déclare que si les décisions sont déjà prises, on peut alors clore le débat.

Monsieur le MAIRE répond que si Monsieur BEISSEL clos le débat c'est qu'il le refuse. Il lui demande de faire part de ses remarques à l'assemblée.

Monsieur BEISSEL fait remarquer que Monsieur le MAIRE dit que les questions posées par l'opposition n'ont pas lieu d'être, et ensuite fait tout un laïus pour dire que ces questions devraient être posées ailleurs pour finir par dire qu'il a déjà anticipé sur notre vote. Monsieur

BEISSEL déclare ne plus avoir envie de poser des questions, car pour entendre des réponses pareilles, cela le décourage.

Monsieur le MAIRE est désolé que la forme de ses réponses ne lui convienne pas et il ne faut pas que cela l'empêche de continuer, de débattre et de faire part de sa vision sur le sujet.

Monsieur BEISSEL déclare avoir des questions à poser pour comprendre ce qu'il y a derrière ces chiffres, mais cela, visiblement, n'intéresse pas Monsieur le MAIRE.

Madame DESMETTRE déclare que puisqu'aucune question n'est posée sur le CCAS, elle souhaite porter à la connaissance de l'assemblée que les - 100 000 € au niveau du CCAS ne correspondent pas à une diminution du service. Il y a deux grandes raisons qui sont premièrement que nous faisons, auparavant, la gratuité de la cantine et désormais, il y a des tarifications différenciées directement gérées par le guichet unique et, deuxièmement, nous avons beaucoup mutualisé autour de la Résidence d'Oc et de la résidence des Cévennes et nous avons maintenant une directrice commune. Donc, autant de services, sinon plus et des résidences avec un taux d'occupation à 100 %. Nous ne sommes pas là pour dépenser inutilement et nous avons décidé de nous départir de 100 000 € puisque nous avons réellement des dépenses en moins.

Madame VIATGE indique ne pas vouloir rentrer dans les chiffres car ces chiffres-là ne lui plaisent pas et, par ailleurs, elle ne les a pas étudiés. Sans vouloir faire de grandes considérations politiques, elle indique comprendre que Monsieur le MAIRE attend que son groupe s'exprime pour montrer son opposition sur les investissements annoncés et qu'il fasse des propositions. Elle fait remarquer que cependant, son groupe n'a pas une connaissance suffisante des dossiers pour faire des propositions qui soient retenues et que, par ailleurs, ce n'est plus le lieu car les décisions ont déjà été prises. Elle déclare que même si son groupe faisait des propositions, cela ne servirait à peu près à rien. Elle indique que Monsieur le MAIRE explique que tout ce qui est fait est très responsable, mais elle tient à signaler qu'elle a rarement vu quelqu'un présenter un budget en disant qu'il pensait avoir fait des choses irresponsables. Cela paraît être une évidence que le Maire se sente responsable et tout à fait satisfait du budget qu'il présente. Elle déclare qu'il y a des dépenses d'investissement qui l'interpellent, qui l'étonnent, en particulier le terrain de football synthétique. Elle croit savoir, sans faire partie de la commission Sports, que beaucoup de clubs sportifs se plaignent de ne pas disposer de locaux pour faire leurs entraînements et qu'ils partagent des locaux avec les collèges et que pour les collèges il n'est pas très simple de disposer de gymnases. Elle se demande donc s'il n'y avait pas d'autres dépenses possibles, sans pour autant pouvoir l'affirmer. Ainsi, lorsque Monsieur le MAIRE demande à l'opposition de signer un chèque en blanc et de lui faire confiance, cela est difficile car elle sait que son groupe n'a pas toutes les informations sur les différents dossiers. Cela est la raison essentielle qui l'empêchera de voter pour ce budget. Elle espère que l'argumentaire de Monsieur le MAIRE qui consiste à dire qu'il se sent très responsable, soit évident.

Monsieur le MAIRE précise qu'il parlait de choix responsables.

Madame VIATGE indique qu'il est normal que Monsieur le MAIRE pense que ses choix soient responsables. Ceci est le minimum requis.

Madame BUYS souhaite dire qu'il faut que chacun essaie de ne pas être de mauvaise foi car nous sommes tous responsables ici et donc on ne se renvoie pas la balle, on s'écoute et on accepte, à un moment donné et sérieusement, les explications des uns et des autres. Tout ira ensuite mieux.

Monsieur VERBIGUIE remercie Monsieur le MAIRE de lui permettre de répondre à Madame VIATGE sur ses interrogations concernant le sport. Il indique qu'effectivement, un choix a été fait cette année et, sans pour autant oublier nos engagements passés, il souhaite donner quelques explications.

Concernant les gymnases, il rappelle que la commune a investi sur un nouveau gymnase. Un effort conséquent a été fait qui répond à une attente forte de notre collectivité. Il y a d'autres gymnases, dont ceux qui sont utilisés par les collèges. Certains de ces gymnases commencent à être vieillissants, notamment celui de Labitrie. Ce projet n'est pas arrêté, il est juste retardé dans le temps et nous devons l'analyser en profondeur. Nous avons fait le choix de partir sur d'autres possibilités puisque concernant le football, comme Madame VIATGE a manifesté son étonnement, la réponse partagée avec tous les pratiquants de ce sport, Tournefeuille est le dernier club de la région, dans le niveau de compétition en référence pour les autres clubs, se trouve être le dernier club à ne pas disposer de terrain synthétique. Ce terrain synthétique donne à notre club la possibilité d'accueillir des matches quand il pleut beaucoup, mais surtout, pendant les périodes hivernales, de pouvoir s'entraîner correctement. Si notre club, dont nous sommes tous fiers, veut pouvoir continuer à obtenir de bons résultats, il faut qu'il puisse s'entraîner correctement. La raison de notre choix est d'apporter à notre club une réponse évidente. Cela faisait longtemps que ce terrain était demandé. Nous avons donc fait le choix de le réaliser cette année. Pour autant, nous n'abandonnons pas les autres projets qui pourront être concrétisés, si les finances le permettent, très rapidement.

Monsieur MORGADES indique avoir déjà dit lors des précédents exercices à cette époque de l'année lors du vote du budget, qu'il regrette, comme chaque année, qu'aucun effort ne soit fait pour désendetter la ville. Il l'a dit, des débats ont eu lieu sur ce sujet. Il ne votera pas ce budget. Il déclare que sur ce point Monsieur le MAIRE a sa position et Monsieur MORGADES a la sienne.

Monsieur GODY fait part à l'assemblée que la présentation du budget, et son vote, est un acte important de la vie de notre collectivité. Il permet, d'une part, d'établir quels sont les besoins financiers pour répondre aux missions de service public, financer les équipements nouveaux et entretenir le patrimoine de notre collectivité. D'autre part, de recenser l'ensemble de nos ressources financières. Les documents présentés nous permettent aussi d'analyser les évolutions. Si cette année il a été moins difficile de présenter un budget que les années précédentes, nous regrettons que l'exercice se résume à chercher quel service aux citoyens nous conservons et lequel risque d'être amoindri. En ce qui concerne l'investissement, il est préservé et permet de maintenir le patrimoine de la ville. Pour notre commune, la variable d'ajustement se situe principalement au niveau de l'emploi. Nous avons stoppé la baisse des effectifs des ATSEM dans les écoles, mais jusqu'à quand ? Dans une société où on nous explique que l'avenir de l'emploi est dans les services, les services publics sont aussi des pourvoyeurs de richesses. Un personnel de restauration, fonctionnaire municipal, un de ces gens trop nombreux et qui nous coûte tant, nous disent nos gouvernants, ne fournit pas un service moins utile à la société qu'un autre d'une société privée sous-traitante que l'on qualifie, lui, de productif. Le service rendu par notre commune est une richesse pour tous. Cette année, le même gouvernement qui nous demande de maintenir à 1,2 % l'évolution de nos dépenses, nous augmente la masse salariale par le transfert de la compensation de la CSG. Si nous parvenons à tenir ces demandes gouvernementales, nous serons, paraît-il, moins impactés par les baisses à venir. Nous contrôlons de moins en moins les dépenses obligatoires et l'évolution de nos revenus, mais on nous demande de rester un bon élève pour que ce soit les autres communes qui soient punies et pas nous. Le coût de la suppression annoncée de la taxe d'habitation, pour l'Etat, est du même ordre que les baisses de subventions annoncées durant le quinquennat. Nous allons, nous-mêmes, nous faire ce cadeau forcé à coup de réductions de services aux citoyens. Sauf que si c'est plus douloureux, ce sera de notre faute parce que nous n'aurons pas été assez vertueux. Dans une société où le coût prévisionnel du prélèvement forfaitaire

unique, que l'on appelle aussi « flat tax », au seul avantage des détenteurs de revenus des capitaux, est évalué entre 1 et 10 milliards, suivant les stratégies fiscales à venir choisies par les plus riches, ou la subvention des entreprises privées par l'Etat (CICE et autre) avoisine les 40 milliards par an. La logique de frapper le maillon le plus bas d'aide aux citoyens qu'est la commune nous semble délétère. Nous allons voter ce budget qui, compte tenu des contraintes, sait faire passer en priorité les services aux citoyens et maintenir l'investissement. Mais nous restons inquiets et vigilants pour la suite.

Madame THOMAS indique qu'il est très important de préciser que concernant les tarifications, nous avons réussi à mettre en place un budget sans avoir, cette année, d'impact sur les familles dû à la modification de la tarification dans le cadre de l'accompagnement à la vie scolaire et péri-scolaire. L'augmentation présentée sur la restauration est en rapport avec l'augmentation du coût de la vie, puisque les denrées augmentent et nous ne pouvons pas mettre le budget en difficulté. Sur l'accompagnement péri-scolaire, il était important de ne pas augmenter les tarifs à l'exception de l'accompagnement très spécifique du mercredi après-midi dans le cadre de l'ALSH et l'accompagnement à la vie associative, qui est un accompagnement quasi-individuel de 2 à 3 enfants pour 1 animateur avec des bus mis à disposition pour amener les enfants sur leur lieu d'activité associative. Il nous paraissait normal, également pour en avoir discuté avec les parents lors des échanges, que ce service soit facturé un peu plus pour les familles qui en bénéficient.

Madame ABBAL souhaite insister sur le fait que lorsque l'on observe les investissements nouveaux, il apparaît clairement que plus d'un tiers de ce qui est présenté en termes de sommes, ce sont des investissements nouveaux en faveur des enfants et des jeunes de la commune. Elle considère que cela est important que ce soit en matière scolaire ou de jeunesse ou de restauration. Parfois, les investissements sont aussi une source de poches d'économies. Elle veut parler de la restauration. Un travail de diagnostic a été réalisé et il a été décidé de renouveler les équipements de manière à les rendre plus fonctionnels pour le personnel mais aussi plus économes en énergie et permettant de travailler davantage des produits frais qui, par définition, sont moins chers à l'achat que des produits industriels. Ces investissements sont donc potentiellement des sources d'économies. Comme notre collègue François GODY le disait, c'est vrai que c'est toujours dans un souci de maintenir un bon niveau de services publics en faveur des besoins des familles et voir même d'augmenter ce niveau en l'occurrence.

VOTES

Budgets primitifs ville – ZAC de Quéfets et ZAC de Ferro-Lèbres

Monsieur le MAIRE souhaite préciser que ce budget, en section de fonctionnement, est équilibré en dépenses et en recettes à 35 406 953,52 €, en section d'investissement, il est équilibré en dépenses et en recettes à 15 048 327,47 €. Pour la ZAC de Quéfets, le budget est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement, à 563 000 €, en investissement, il est équilibré en dépenses et en recettes à 388 839,54 €. Pour la ZAC de Ferro-Lèbres, le budget est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement, à 223 289,52 €, et en section d'investissement, à 169 144,76 €.

Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 6 (MM. BEISSEL, BESNON, MORGADES, Mme VIATGE – M. PERRIAULT et Mme AUBRY par procuration)

Abstentions : 2 (Mme PELLIZZON – M. CAMPS par procuration)

Non-participation au vote : 0

Taux d'imposition communaux 2018

Monsieur le MAIRE rappelle les taux d'imposition communaux 2018 :

	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation	10,02%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	23,48%
Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties	111,79%

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Autorisations de programmes 2018

Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée que nous sommes à la fin de cet AP/CP qui porte sur le gymnase de Quéfets et qui inscrit en crédit de paiement pour l'année 2018 la somme de 75 567,00 €.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Subventions

Monsieur le MAIRE indique que la liste des subventions a été présentée en commission plénière.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Conventions d'objectifs

Monsieur le MAIRE rappelle que ces conventions d'objectifs sont au nombre de 9 qui touchent au domaine du sport, à la petite enfance et à la culture.

Monsieur BEISSEL souhaite rappeler ce qu'il a indiqué en commission plénière sur le fait qu'il s'étonnait, après avoir lu le rapport d'objectif pour le rugby, club pour lequel il a remarqué que 20 000 € de plus lui sont attribués par rapport à 2017, il souhaite savoir s'il était possible de noter que les objectifs de l'année passée ont été atteints, ou pas. Dans le milieu professionnel, cela se pratique. Il serait opportun de procéder ainsi.

Monsieur VERBIGUIE reconnaît que lorsque l'on fixe des objectifs, on fait le bilan des objectifs de l'année passée et on fixe les objectifs de l'année suivante. Il est vrai que cela

n'est pas dans la pratique d'inscrire ce qui est atteint et ce qui ne l'est pas dans nos conventions. Chaque convention gère l'année qui va se dérouler et la convention d'après ne rappelle pas les objectifs de l'année précédente. Il partage la remarque de Monsieur BEISSEL et cela pourrait être administrativement ajouté.

Monsieur BEISSEL explique que dans toute sa vie professionnelle, des objectifs lui ont parfois été fixés. Un bilan était ensuite fait sur les objectifs atteints ou pas.

Monsieur le MAIRE précise toutefois qu'un bilan est fait par les adjoints en charge dans les différents domaines.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Tarifs municipaux

Monsieur le MAIRE rappelle que les tarifs ont été présentés avec les précisions sur les tarifs ayant été augmentés : restauration 1 à 2 % en fonction des catégories et un tarif ALAE (accompagnement à la vie associative).

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE précise que chacun disposait dans le dossier transmis, des annexes dans lesquelles il était possible de puiser un certain nombre d'informations.

Monsieur BEISSEL indique que lors du dernier conseil municipal au cours duquel a été présenté le débat d'orientations budgétaires, il avait posé une question sur l'épargne nette. Cette question est actée dans le procès-verbal. Il souhaiterait que la réponse y soit aussi actée. Il demande donc à Monsieur le MAIRE de bien vouloir la reformuler car lorsque l'on pose une question, pour l'histoire, quand les historiens se pencheront sur l'histoire de Tournefeuille, ils s'apercevront que des questions étaient posées et que les réponses n'étaient jamais apportées.

Monsieur BEISSEL explique poser cette question car il s'est aperçu dans les documents présentés en 2017, dans le même document l'épargne nette n'était pas la même. Le changement de logiciel évoqué n'impacte-t-il qu'à partir de 2014 et pas les années précédentes ?

Monsieur le MAIRE répond que la réponse d'ordre technique a été donnée en commission. Il explique que le logiciel n'intégrait pas les recettes exceptionnelles ou les dépenses exceptionnelles. C'est donc uniquement ce facteur-là qui expliquait la différence.

Monsieur BEISSEL indique qu'en 2014, on arrive à 861 alors qu'en 2017, vous présentiez les 2 chiffres, 861 et 813 alors qu'aujourd'hui, on arrive, semble-t-il, à 742 ou 762, croit-il lire. En 2015 était présenté 919. A partir de quand le logiciel a commencé à recomposer ?

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur LONJOU, Directeur Général des Services qui présente les tableaux mettant en comparaison les résultats issus des rétrospectives réalisées par notre cabinet : l'une intègre les dépenses et recettes exceptionnelles, l'autre pas.

Le retraitement de l'épargne fait donc apparaître une épargne différente en 2014 : 861 K€ / 702 K€, en 2015 : 876 K€ / 991 K€, en 2016 : 274 K€ / 341 K€, en 2017 : 777 K€ / 955 K€.

Les nouvelles épargnes qui ont été présentées au moment du DOB 2018 font effectivement apparaître cette épargne nette retraitée. Cette épargne nette retraitée par le logiciel, mais qui ne fait que retraduire des chiffres existants, a intégré la reprise de charges exceptionnelles et de recettes exceptionnelles, ce qu'il neutralisait dans la précédente formulation du logiciel car l'on pouvait considérer que les charges exceptionnelles étaient « exceptionnelles » et que donc elles ne se reproduiraient pas sur l'avenir, puisque le logiciel fait de la rétrospective et de la prospective. Désormais, avec le nouveau logiciel, il a été convenu que ces charges et recettes exceptionnelles pouvaient avoir un impact sur le budget et le compte de résultats, elles ont donc été réintroduites, d'où cette différence, avec une spécificité en 2014 où il y avait une erreur sur la dette récupérable qui, encore, pénalisait le résultat. Cela a donc été retraité avec la dette récupérable.

Monsieur BEISSEL indique qu'en 2017, il avait été présenté dans le même document 2 épargnes nettes différentes qui faisaient apparaître une fois 861 et une autre fois 813.

Monsieur LONJOU, Directeur Général des Services, indique ne pas voir sur quel document a été présenté le chiffre 861 avancé par Monsieur BEISSEL.

Monsieur BEISSEL indique qu'il s'agit de la page 17 du document. Nous pourrions le regarder ensemble.

Monsieur le MAIRE indique qu'il sera effectivement possible de regarder cela. Il tient à faire remarquer que tant sur le débat d'orientations budgétaires du mois dernier et que tant sur l'adoption de notre budget primitif, on ne va retenir de la part de Monsieur BEISSEL que nous avons toujours des remarques sur les bons chiffres, les bons nombres et les bons tableaux et de la part de Monsieur MORGADES que des remarques sur l'endettement. Quoique l'on ait fait sur la dette, on aura toujours, invariablement, des remarques indiquant qu'il faut encore plus de désendettement, sans nous dire une seule fois comment il est possible de faire.



Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée d'avoir participé à cette séance.
Il donne rendez-vous à chacun samedi 24 mars pour la Commémoration du 19 mars 1962.
Monsieur le MAIRE lève la séance à 19 h 40.

